



RAPPORT DE PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024



## SOMMAIRE

Préambule.....	3
Les équilibres financiers du budget 2024.....	4
1. Présentation des dépenses de fonctionnement.....	5
2. Présentation des recettes de fonctionnement.....	8
Les principales évolutions des recettes de fonctionnement.....	9
Présentation de la section d'investissement .....	10
3. Présentation des dépenses d'investissement .....	10
Le remboursement du capital de la dette.....	12
4. Présentation des recettes d'investissement.....	12

## Préambule

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRE complétant les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Ainsi, le présent rapport de présentation budgétaire précise les orientations annoncées lors du débat d'orientations budgétaires du 25 janvier 2024.

Le sens de l'action municipale pour 2024 sera de poursuivre l'adaptation de la ville à l'évolution du territoire avec comme axes prioritaires : le maintien de la qualité du service public, la poursuite de l'effort d'investissement pour aménager et structurer le territoire, le déploiement d'actions en faveur du développement durable notamment en matière énergétique et le maintien de l'attractivité culturelle de la ville.

Le projet de budget primitif 2024 a été construit en retenant, les priorités de l'équipe municipale, les grands enjeux et projets communaux tout en confirmant la volonté de contenir les ratios de solvabilité (niveau d'épargne et capacité de désendettement) à un bon niveau. Il est rappelé que la construction budgétaire 2024 fut réalisée afin de garantir une politique budgétaire saine et maîtrisée pour pouvoir répondre aux exigences d'un service public de qualité et continuer les investissements nécessaires au développement de notre commune.

## Les équilibres financiers du budget 2024

Le budget 2024 s'élève toutes sections confondues à 24 722 322,35 €.

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b> 17 096 942 €		<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b> 17 096 942 €
CHARGES A CARACTERE GENERAL 3 534 637 €		PRODUITS DES SERVICES 1 232 405 €
CHARGES DE PERSONNEL 10 010 000 €		FISCALITE LOCALE 13 382 255 €
ATTENUATION DE PRODUITS 962 500 €		DOTATIONS ET SUBVENTIONS 1 516 182 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE 628 446 €		AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE 609 800 €
CHARGES FINANCIERES 238 000 € - 14 300€ (ICNE)		IMPOTS ET TAXES HORS FISCALITE LOCALE 120 000 €
CHARGES SPECIFIQUES 1 000 €		OPERATIONS D'ORDRE : 53 300 €
OPERATIONS D'ORDRE 750 000 €		ATTENUATIONS DE CHARGES 180 000 €
Virement section investissement 986 659 €		RECETTES D'INVESTISSEMENT 7 695 380,35 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 7 695 380,35 €		Virement section investissement 986 659 €
REMBOURSEMENT DETTE 715 300 €		EMPRUNT 5 094 007,35 €
DEPENSES EQUIPEMENT 6 926 780,35 €		SUBVENTIONS 454 714 €
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE 0 €		OPERATIONS D'ORDRE : 750 000 €
OPERATIONS D'ORDRE : 53 300 €		DOTATIONS ET RESERVES 410 000 €

## Présentation de la section de fonctionnement

### 1. Présentation des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 17 096 942 €.

L'évolution globale des dépenses est liée à :

- L'adaptation des services municipaux aux besoins d'une ville en plein essor démographique ;
- L'augmentation du point d'indice et autres mesures salariales.

Graphique 1 : Répartition des dépenses de fonctionnement



Les principales évolutions des dépenses de fonctionnement 2024 :

Chap	Libellé	Budget Total 2023 hors excédent de 2022 affecté au chapitre 65 (2 242 925,98 €)	BP 2024	Taux d'évolution
11	Charges à caractère général	3 475 812,00 €	3 534 637,00 €	2%
12	Charges de personnel	9 588 107,00 €	10 010 000,00 €	4%
14	Atténuation de produits	964 520,00 €	962 500,00 €	0%
65	Autres charges de gestion courante	603 200,00 €	628 446,00 €	4%
<b>TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE</b>		<b>14 631 639,00 €</b>	<b>15 135 583,00 €</b>	<b>3%</b>
66	Charges financières	234 481,00 €	223 700,00 €	-5%
67	Charges exceptionnelles	24 300,00 €	1 000,00 €	-96%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT</b>		<b>14 890 420,00 €</b>	<b>15 360 283,00 €</b>	<b>3%</b>
23	Virement à la section d'investissement	3 102 218,00 €	986 659,00 €	-68%
42	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 100 000,00 €	750 000,00 €	-32%
<b>TOTAL DEPENSES ORDRE FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 202 218,00 €</b>	<b>1 736 659,00 €</b>	<b>-59%</b>
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>19 092 638,00 €</b>	<b>17 096 942,00 €</b>	<b>-10%</b>

- **Des dépenses à caractère général maîtrisées, malgré la hausse des dépenses de la restauration scolaire**

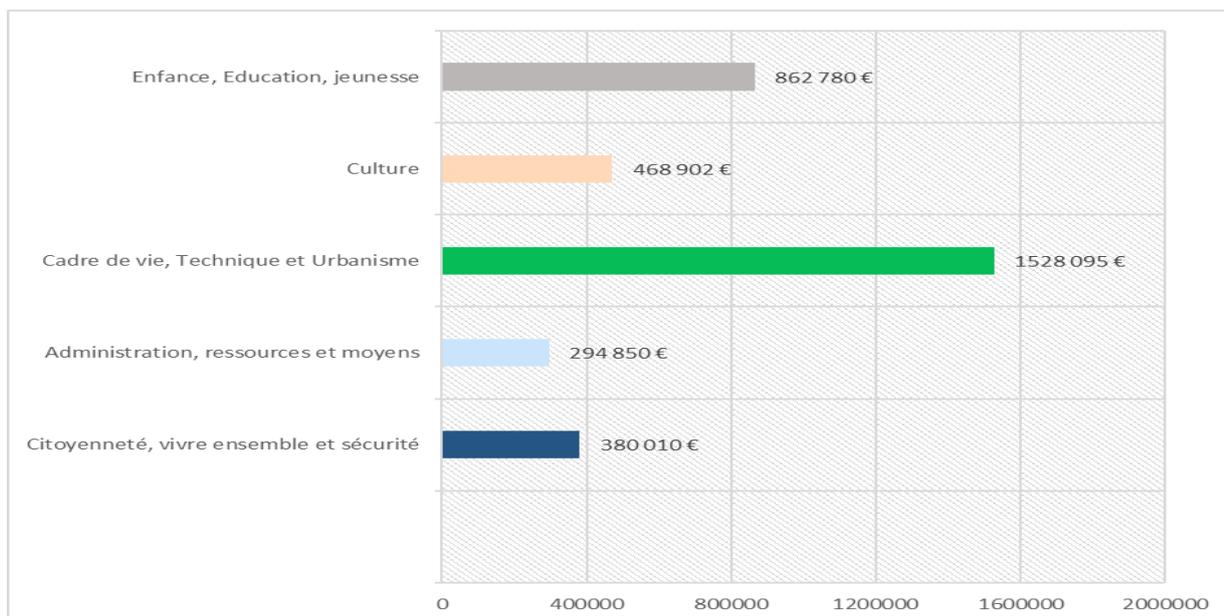
Les charges à caractère général augmentent de 2 % par rapport au budget total 2023. Cependant, cette augmentation qui apparaît moins importante dans un contexte de prévision de baisse de l'inflation, serait due à un ralentissement de la hausse des dépenses d'énergie. Ces charges estimées 3,5 M€ seront portées principalement par les dépenses suivantes :

- La fourniture de repas aux restaurants scolaires, à l'ALSH, à la crèche municipale et aux autres bénéficiaires évaluées à 0,65M€, en attendant les montants du marché de la restauration à venir ;
- Les frais énergétiques (eau, gaz, électricité, carburants) pour 0,76M€ ;
- L'entretien des différents terrains et espaces verts pour 0.13M€ ;
- L'entretien des bâtiments pour 0,20M€ ;
- La location mobilière pour 97 K€ ;
- La maintenance pour 93 K€.

Par ailleurs, la politique culturelle active de la ville contribue également à la dynamique des charges à caractère général. La programmation de nombreuses manifestations tout au long de l'année et l'entretien des infrastructures culturelles, génèrent des charges de fonctionnement. Ces événements font partie intégrante de la vie culturelle de la commune, offrant des moments de convivialité et d'échanges entre les habitants.

En parallèle, le développement de la musique et de l'art plastique occupe une place prépondérante dans la politique culturelle de la ville. L'éducation artistique et culturelle dans les écoles, le développement de Musique Assistée par Ordinateur à l'école de musique, et l'ouverture vers l'Europe avec des programmes d'échanges entre l'école de musique de Saint-Jean-de-Védas et celle de Varsovie constituent autant d'initiatives visant à enrichir l'offre culturelle et à favoriser l'épanouissement des citoyens védasiens.

Graphique 2 : Répartition des charges à caractère général par pôle d'activité



- **Evolution des dépenses de personnel (012) : 10 010 000 €**

Les objectifs visés par la politique de gestion des ressources humaines s'inscrivent dans les priorités suivantes :

- ✓ Assurer un pilotage de la masse salariale de manière à veiller à l'optimisation des moyens,

- ✓ Adapter les services municipaux aux priorités municipales, aux besoins des citoyens-usagers et aux évolutions de notre temps.

La masse salariale représentera 58 % des dépenses de fonctionnement (réelles et ordres) de la collectivité en 2024 soit 10 010 000 € et 65 % de ses dépenses réelles. Les dépenses de personnel connaîtront une augmentation de 4 % par rapport au budget total de 2023.

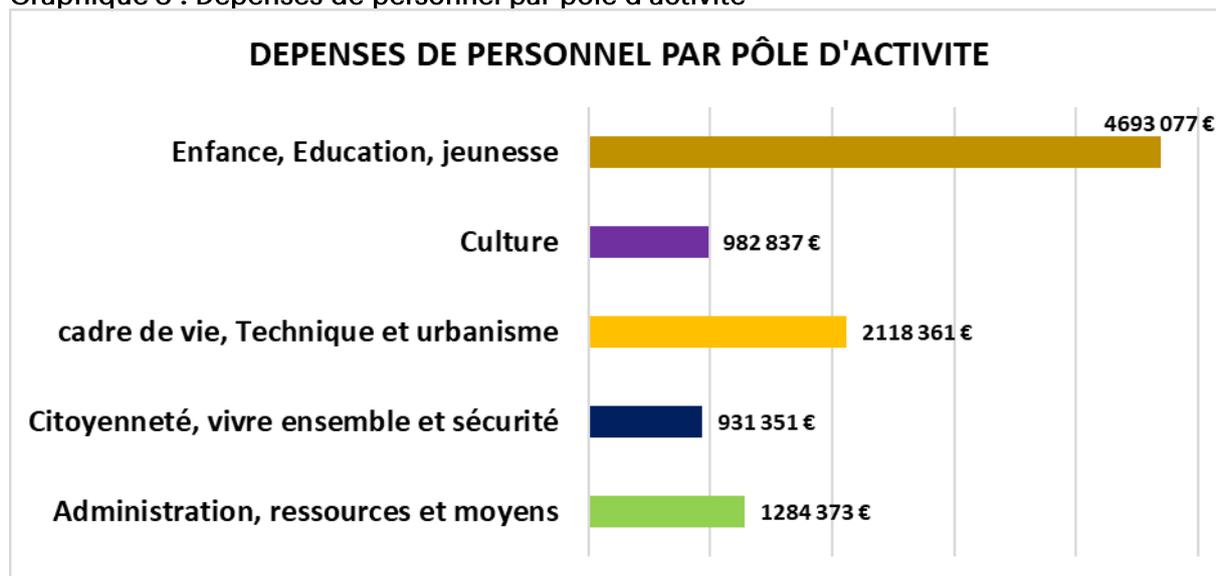
Les facteurs expliquant l'évolution prévue de la masse salariale pour l'année 2024 comprennent, en l'occurrence, le Glissement Vieillesse et Technicité, et l'évolution prévue de la masse salariale 2024 due à :

- L'impact en année pleine de l'augmentation du point d'indice effective depuis juillet 2023 (102 000€/an) ;
- L'application de la mesure nationale relative à l'octroi de 5 points d'indice supplémentaires à compter du 01/01/2024 (98 000€/an) ;
- L'augmentation des cotisations CNRACL (36 000€/an) ;
- La création d'un poste de technicien au sein du pôle Aménagement du territoire ;
- Certains agents travaillant depuis plusieurs années au sein de la collectivité étaient dans des situations contractuelles précaires. Dans le but de résorber ces situations et d'offrir une stabilité aux agents concernés, plusieurs régularisations sont intervenues depuis 2021 et se poursuivront en 2024 ;
- La poursuite de la revalorisation du régime indemnitaire initiée en juillet 2023.

Pour atteindre ces objectifs, l'activité RH doit porter tant sur les évolutions immédiates (opportunité de remplacer tout départ définitif, favoriser la mobilité interne, recours aux remplacements et aux contractuels pour accroissement temporaire/saisonnier d'activités) qu'à moyen terme (besoins en formation, anticipation des profils d'agents recherchés au regard de l'évolution des besoins, ...).

Dans le même temps, la ville entend poursuivre l'amélioration des conditions de travail des agents, levier de lutte contre l'absentéisme.

Graphique 3 : Dépenses de personnel par pôle d'activité



- **Reversements de fiscalité 014 : 962 500,00 €**

Les dépenses relatives aux atténuations de produit sont évaluées à 0,96 M€. Elles sont constituées du prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU d'un montant de 0,21M €, de l'attribution de compensation versée à la Métropole pour 0,74M € ainsi que des restitutions au titre de dégrèvement sur les contributions directes pour 3,5K€.

- **Les autres charges de gestion 65 : 628 446,00 €**

Sur ce chapitre, les dépenses sont estimées au total à 0,62 M€. Evaluées légèrement à la hausse de 4% par rapport au budget 2023, ces dépenses se composent principalement des indemnités des élus évaluées à coût constant à 153 K€, des subventions aux associations sportives et culturelles (180 k€), de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (51K €) ainsi que de la subvention au bénéfice du CCAS (40K€).

- **Des charges financières maîtrisées : 66 : 223 700,00 €**

Les charges financières s'élèveront à 238 000 € (-14 300€ d'ICNE) soit - 5% par rapport à 2023. Toutefois, il convient de préciser que la prudence reste de rigueur eu égard au fait que les emprunts indexés sur le livret A et Euribor voient leurs taux d'intérêts augmentés même si le vieillissement de la dette permet de limiter l'évolution de ce chapitre.

## 2. Présentation des recettes de fonctionnement

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 17 096 942 €.

	Budget Total 2023	BP 2024	Evolution Projet BP 2024/Budget Total 2023
70-Produits des services et du domaine	1 129 990,00 €	1 232 405,00 €	9%
73-Fiscalité	13 051 320,00 €	13 502 255,00 €	3%
74-Dotations et participations	1 723 300,00 €	1 516 182,00 €	-12%
Autres chapitres (013, 75, 77)	868 140,00 €	792 800,00 €	-9%
Excédent de fonctionnement reporté	4 247 128,98 €	0 €	-100%
Recettes d'ordre	357 360,00 €	53 300,00 €	-85%
<b>TOTAL</b>	<b>21 377 238,98 €</b>	<b>17 096 942,00 €</b>	

## Les principales évolutions des recettes de fonctionnement

Les produits des services et du domaine (70) : 1 232 405,00 €

Une augmentation de 9% entre le budget total 2023 et le projet de budget primitif 2024 est prévue du fait de la fréquentation des services municipaux et des nouveaux tarifs adoptés

La fiscalité (73) : 13 502 255,00 €

Les taux de fiscalité restent inchangés pour l'année.

L'estimation de la recette fiscale est provisoire, à ce jour, puisque l'état fiscal 1259 reprenant les bases fiscales prévisionnelles 2024 ne sera reçu qu'à la fin du premier trimestre de 2024 comme chaque année.

L'évolution prise en compte est prudente par rapport aux indices de variation des valeurs nominales des locaux d'habitation de 3,9% et des variations physiques constatées.

Le produit de la fiscalité directe communale attendu pour 2024 est de 11 900 000 €.

Les autres recettes de ce chapitre seront, comme chaque année :

- Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales : 120 000 €
- La taxe sur les pylônes : 105 000 €
- La taxe sur l'électricité : 290 000 €
- La taxe sur la publicité extérieure : 390 000 €
- Les droits de mutation : 620 000 €

Les dotations et participations (74) : 1 516 182,00 €

Les principales ressources affectées à ce chapitre seront :

- La Dotation Globale de Fonctionnement : 100 000 € ;
- Les dotations versées par la CAF en accompagnement de nos politiques enfance, éducation, jeunesse : 891 324 € ;
- Les compensations fiscales versées par l'Etat au titre des exonérations décidées par le législateur : 427 000 €.

Les autres recettes (chapitre 013, 75 et 77) : 1 008 800 €

Ces chapitres intégreront les principales recettes suivantes :

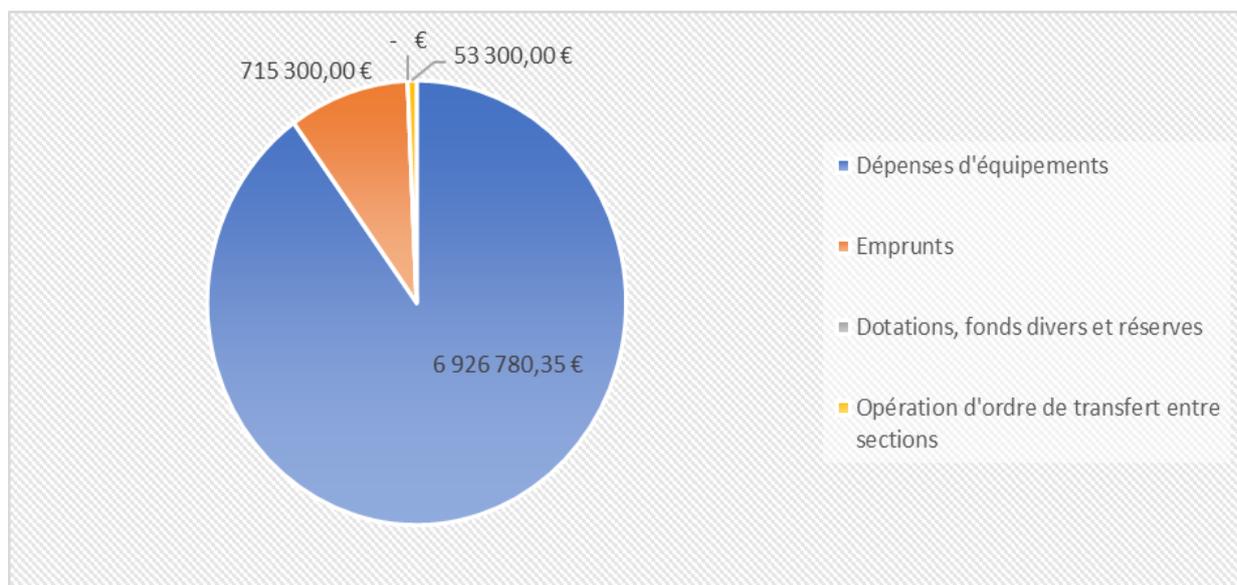
- Les remboursements de salaires au titre des arrêts maladie ou autres causes : 180 000 € ;
- Les loyers perçus au titre de l'usage des biens municipaux par un tiers : 370 800 € ;
- Les mécènes accompagnant le Festin de Rue : 219 000 €.

## Présentation de la section d'investissement

### 3. Présentation des dépenses d'investissement

Conformément aux orientations budgétaires présentées, la municipalité poursuit son programme d'investissements établi sur la durée du mandat.

Graphique 4 : Répartition des dépenses d'investissement



Les dépenses d'investissement sont de **7 695 380,35 €**. Outre le souci d'une amélioration continue des services et les gros entretiens des équipements et bâtiments, le budget 2024 a l'ambition d'être « vert » à travers une orientation des dépenses d'investissement vers objectifs écologiques.

Les dépenses réelles d'investissement sont réparties : par services d'une part, et grands projets d'autre part. Les dépenses des services sont évaluées à **1 774 731 €** tandis que celles dédiées aux grands projets essentiellement exécutés en APCP sont évaluées à **5 152 049,35 €**.

Un accent particulier est mis sur l'écologie avec, notamment, des projets tels que le remplacement pour du LED, de l'éclairage des équipements et bâtiments de la commune, l'achat d'utilitaire électrique, le passage vers des technologies LED du parc matériel lumière du Terral, la réalisation des travaux de rénovation du bâtiment de la mairie avec le remplacement des menuiseries, la pose de double vitrage (20K €), le réaménagement des espaces etc.

L'éducation est une priorité essentielle du mandat afin de pouvoir proposer un cadre optimal d'apprentissage aux jeunes védasiens. Dans cette perspective, il est prévu, entre autres, la mise en place du câblage wifi à l'école maternelle René Cassin, une borne wifi à l'école élémentaire RASCOL, l'achat de mobiliers et matériels divers, des travaux d'aménagement pour le Groupe scolaire Louise MICHEL, la réhabilitation du sol de l'école élémentaire RASCOL, l'installation d'une pergola pour la cour d'Ormesson.

Les grands projets exécutés en APCP pour l'année 2024 sont les suivants :

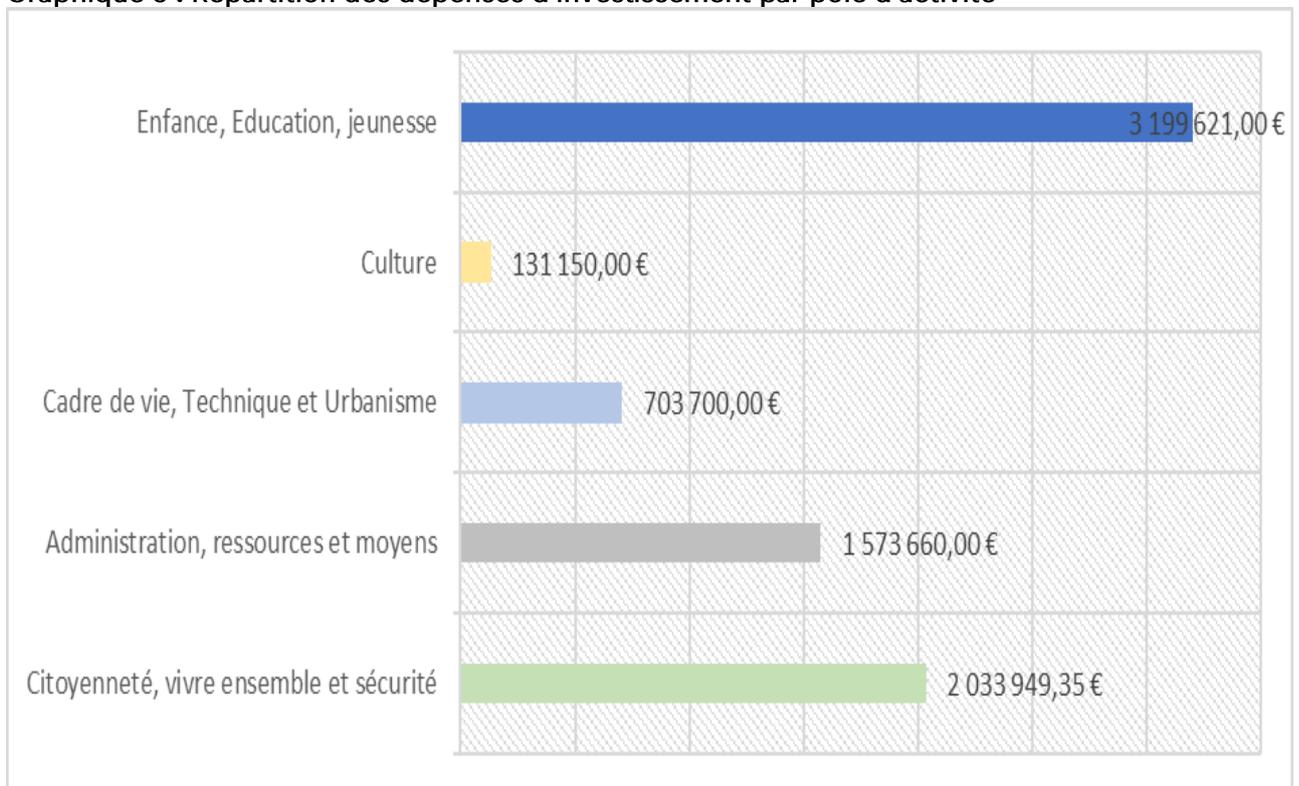
- ✓ Centre Jeunesse ;
- ✓ Cours Oasis ;
- ✓ Tennis couverts ;

- ✓ Extension de la vidéo-protection ;
- ✓ Halle gymnique Roque Fraisse ;
- ✓ Réaménagement du parc du Terral.

Pour certains, les travaux débiteront en 2024 et pour d'autres les études se poursuivront courant 2024.

Projet	Autorisation de programme	CP consommés antérieurs	CP consommés 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Centre Jeunesse	3 700 000,00 €	31 754,87 €	143 406,68 €	2 250 000,00 €	1 274 838,45 €	
Extension gendarmerie	478 000 €	3 582 €	0 €	cloturé		
Maison de la nature et parc du Terral	800 000 €	98 169,43 €	31 264,80 €	436 000,00 €	234 565,77 €	
Cours oasis	1 800 000 €	317 057,74 €	550 570,54 €	560 000,00 €	372 371,72 €	
Salle de sport/Halle Gymnique Roque Fraisse	4 000 000 €		1 752 €	25 000 €	1 000 000 €	2 973 248 €
Extension vidéo protection	250 000 €		4 308 €	100 000 €	145 692 €	
COUVERTURE DES TENNIS	2 375 000 €	13 850 €	981 100 €	1 380 049 €		

Graphique 5 : Répartition des dépenses d'investissement par pôle d'activité



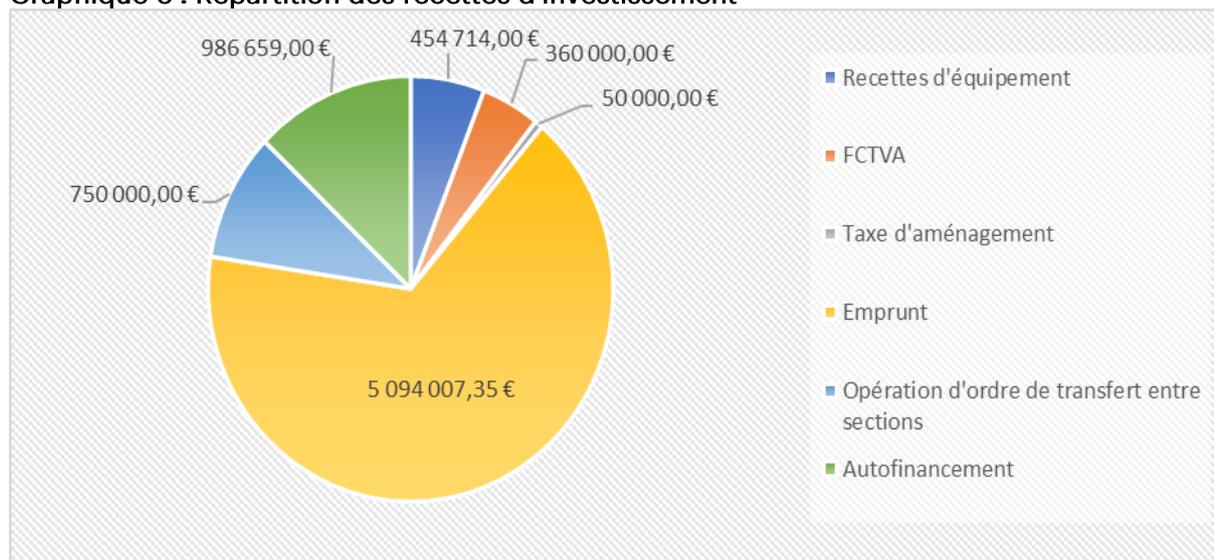
## Le remboursement du capital de la dette

Le remboursement du capital de la dette représentera un montant de 715 300 € pour 2024.

L'annuité (intérêts + capital) des emprunts 2024 s'élèvera à 939 000 €.

### 4. Présentation des recettes d'investissement

Graphique 6 : Répartition des recettes d'investissement



- **Le fonds de compensation de la T.V.A. : 360 000 €**

Le montant de F.C.T.V.A est estimé à 360 000 € ; il correspond aux dépenses d'équipement réalisées en 2022. Le taux de compensation forfaitaire est fixé à 16,404 % appliqué aux dépenses éligibles à ce fonds.

- **La taxe d'aménagement : 50 000 €**

La ville perçoit chaque année 50% de la Taxe d'Aménagement encaissée par la Métropole pour la commune. La part de la taxe d'aménagement conservée par la Métropole est intégrée dans l'enveloppe de financement travaux de voirie réalisés sur la commune.

Ce reversement est estimé à 50 000 € pour 2024.

- **Les subventions : 454 714 €**

A ce jour, pour le projet du centre de jeunesse, des subventions ont été obtenues auprès de la CAF (0,235 M €), et de la Métropole (0,15M €) ; et 15K € de DETR octroyés par l'Etat pour la vidéoprotection.

Pour les autres projets en cours d'études, nous allons déposer des demandes de subvention auprès de nos différents partenaires nationaux et européens.

L'équilibre de cette section d'investissement se réalise avec un emprunt prévisionnel d'environ 5 094 007,37 €. Cette prévision sera diminuée dès les notifications de nouvelles subventions et lors de la reprise du résultat d'exercice constaté fin 2023.